



Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2018

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 15 novembre 2016, du 16 janvier 2018 et des 5 et 9 mars 2018
2. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)
- Examen du rapport d'activité en vue de la rédaction d'une prise de position

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Martine Mergen

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

Mme Nathalie Krier, Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) ; Mme Myriam Schanck, Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) ; Mme Brigitte Weinandy, Service national d'action sociale ; du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

- 1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 15 novembre 2016, du 16 janvier 2018 et des 5 et 9 mars 2018**

Les projets de procès-verbal des réunions du 15 novembre 2016, du 16 janvier 2018 et des 5 et 9 mars 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents de la Commission de la Famille et de l'Intégration (COFAI).

2. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)

Dès le début de la réunion de la COFAI du 12 juin 2018 dédiée à l'examen du rapport d'activité de l'Ombudsman (2017) en vue de la rédaction d'une prise de position de la commission en relation avec le débat d'orientation consacré au dit rapport, le Président de la COFAI donne tour à tour la parole aux responsables des différentes institutions, voire organismes mentionnés par l'Ombudsman aux pages 71 à 79 de son rapport d'activité.

Tout en arguant de l'excellence des relations entre le Secrétariat du Médiateur et la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE), la Présidente de son Comité-directeur évoque encore une fois devant les députés les différentes affaires qui, en 2017, ont fait l'objet d'une intervention du Médiateur auprès de la Caisse et concernent essentiellement l'attribution du congé parental, des allocations familiales ainsi que celle d'une demande d'indemnité relative à un congé parental à temps partiel.

Le même exercice vaut pour la Commissaire de Gouvernement à l'action sociale qui relate une affaire liée au fait qu'un réclamant, s'étant vu retirer le droit à l'indemnité d'insertion et le droit à l'allocation complémentaire par le Fonds national de solidarité (FNS) respectivement le Service national d'action sociale (SNAS), avait cru bon saisir les services du Médiateur.

Quant à une représentante de l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI), elle revient en détail sur le cas d'une famille originaire de Syrie qui, pour un de ses enfants atteint d'une anémie, réclamait qu'il lui soit attribuée des bons alimentaires pour personnes à besoins spécifiques.

Comme les membres de la COFAI ne trouvent rien à redire à la résolution des cas exposés, due à la bonne entente entre le Secrétariat du Médiateur et les services des organismes concernés, et n'éprouvent point le besoin de poser d'autres questions, le Président de la COFAI clôt la réunion tout en remerciant les députés de l'intérêt témoigné.

Luxembourg, le 12 juin 2018

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président de la Commission de la Famille et de
l'Intégration,
Gilles Baum